

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS	DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER
SEPTEMBRE OCTOBRE	MARDI	03 septembre	17 en septembre	58.80 €
	JEUDI	05 septembre	11 en octobre	
NOVEMBRE DECEMBRE	LUNDI	04 novembre	15 en novembre	56.70 €
	MARDI	05 novembre	12 en décembre	
JANVIER FEVRIER	LUNDI	06 janvier	16 en janvier	61.60 €
	MARDI	07 janvier	12 en février	
MARS AVRIL	LUNDI	09 mars	14 en mars	50.60 €
	MARDI	10 mars	9 en avril	
MAI JUIN	LUNDI	04 mai	13 en mai	66.00 €
	MARDI	05 mai	17 en juin	

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Lors de sa séance du jeudi 14 février 2019, l'Assemblée de Martinique a voté l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire des collégiens :

- mise en place d'un tarif unique pour l'ensemble des collèges à partir **du 01 janvier 2020 à DEUX EUROS ET VINGT CENTIMES (2,20 €).**

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h00 -11h30

Libeller vos chèques à l'ordre de : **Agent comptable du collège TRIANON**